



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du jeudi 27 février 2014 à 18h30 Mairie d'Anières

Présent(e)s :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Catherine FERRO	Adjointe
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Jacques GOLAY	
	Mme Monika RELLSTAB	
	M. Xavier STEINER	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	M. Bernard LAPERROUSAZ	Maire
	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe
	Mme Suzanne TSCHOPP	Adjointe
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
		Mme Chrystel PION VALLEY
Anières :	M. Patrick ASCHERI	Maire
	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Serge SERAFIN	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Christian HALLER	
		Mme Dominique LAZZARELLI
<u>Excusés :</u>	M. Pierre-Yves DECHEVRENS	(Anières)
	M. Christophe DEVENOGE	(Anières)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 11 décembre 2013.
2. Communications diverses.
3. Site internet CoHerAn (documents en annexe).
4. Société BDO SA (Société d'audit, de fiduciaire et de conseils). Proposition d'un mandat pour les projets : voirie intercommunale – centre sportif intercommunal du chemin des Ambys.
5. Bulletin d'information annuel CoHerAn.
6. Rapport de la commission intercommunale « Sécurité ».
7. Rapport de la commission intercommunale « Culture ».

8. Rapport de la commission intercommunale « Voirie ».
9. Rapport de la commission intercommunale « Environnement ».
10. Rapport de la commission intercommunale « Sport ».
11. Fixation de la date de la prochaine séance.
12. Questions et propositions éventuelles.

M. Patrick ASCHERI ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous et plus particulièrement à M. Bernard LAPERROUSAZ dont la présence à cette réunion de la Conférence CoHerAn est un réel plaisir partagé par tous.

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013.

- ✚ Le procès-verbal de la séance du mercredi 11 décembre 2013 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications diverses.

Au début de cette nouvelle année de présidence, M. Patrick ASCHERI considère important de mettre en place un système pour déterminer, lors de participations financières conjointes à des opérations, qui fait la banque, qui avertit, qui convoque pour les auditions, afin d'éviter des problèmes de coordination entre les différentes communes.

Pour M. le Président, il apparaît logique que la commune qui assure la présidence joue le rôle de la banque durant l'année sur toutes les décisions prises en commun et refacture les quotes-parts aux autres communes.

De même, il semble logique que lors d'auditions prévues, la commune qui assure la présidence convoque les personnes, et assure le back office lié au fonctionnement de la Conférence de CoHerAn.

- ✚ Les membres du groupement intercommunal CoHerAn acceptent la proposition.

3. Site internet CoHerAn

Les membres du groupement intercommunal ont reçu un projet du site, suite à la volonté de créer un nouveau site CoHerAn apportant de nouvelles fonctionnalités notamment pour les communes qui n'utilisent pas CMNet afin que tous les Conseillers municipaux qui représentent leur commune dans le cadre de CoHerAn aient accès aux procès-verbaux des commissions ; un autre élément à développer étant l'annonce des actualités culturelles, sportives et des manifestations.

L'objectif est de démarrer sur un nouveau site simple, ne nécessitant pas de connaissances informatiques particulières, et le plus rapidement possible.

M. Bernard LAPERROUSAZ annonce que les Conseillers municipaux d'Hermance ont accepté que la commune soit présente sur Facebook.

M. Christian HALLER trouve judicieux de remettre de la simplicité dans l'usage des sites internet. Pour M. le Conseiller, s'il revient à la présidence de s'occuper du site, alors 1 année semble trop court. Serait-il envisageable de prévoir une présidence sur 2 ans ?

Pour une législature de 5 ans, la présidence serait de 20 mois.

M. Serge SERAFIN relève que la gestion du site n'est pas négligeable. M. l'Adjoint émet la possibilité que cette gestion soit de la responsabilité d'une seule personne indépendamment de la présidence. Il y aurait de la sorte un suivi permanent.

M. Philippe TAGLIABUE propose que la mise en ligne des procès-verbaux se fasse en lien avec la présidence et que le suivi du site soit le fait d'une seule et même personne.

Pour M. Patrick ASCHERI, cela demanderait à la commune d'avoir une ressource dédiée à cette activité, ce qui n'est pas nécessaire dans le cas d'une rotation.

Pour M. Philippe LEY, il serait bien qu'une seule personne centralise les informations.

M. Patrick ASCHERI demande à ce qu'il y ait une logique dans la durée. Il faut éviter des mises à jour successives. Il faut une centralisation liée à la gouvernance.

M. Serge SERAFIN propose que la commune d'Anières, qui a la présidence, fasse un test sur cet exercice en recevant régulièrement des informations de Corsier et d'Hermance.

4. Société BDO SA (Société d'audit, de fiduciaire et de conseils). Proposition d'un mandat pour les projets : voirie intercommunale – centre sportif intercommunal du chemin des Ambys.

Les membres du groupement intercommunal ont reçu la proposition et le cahier des charges de la Société BDO SA. M. Patrick ASCHERI précise que le document est à considérer comme une base de travail et de discussion. Il conviendra entre autres de voir quelle sera la répartition financière si la proposition est retenue.

Pour répondre à M. Philippe TAGLIABUE, M. Patrick ASCHERI confirme que les études déjà réalisées dans le cadre de la commission CoHerAn "voirie" sont prises en compte et qu'il n'y aura pas de doublon. Il est précisé que la commission sera amenée à collaborer avec la société d'audit au sein du groupe de travail.

En ce qui concerne le centre sportif intercommunal, M. Philippe TAGLIABUE relève quelques maladresses dans le libellé de l'offre (absence du terme CoHerAn,...).

De plus, il est précisé dans le document que la situation financière de chacun des clubs sera analysée. Pour M. le Conseiller, il vaudrait mieux avoir une vision globale et décider par la suite d'une réalisation par tranches si nécessaire.

Pour ce qui concerne l'offre pour le centre sportif, M. Serge SERAFIN propose le renvoi du document en commission "sport" CoHerAn pour étude.

M. Patrick ASCHERI précise que cela correspond aux objectifs de la séance de ce jour, qu'il n'était pas prévu de décider de l'attribution de ces mandats.

Après l'examen des documents par les commissions respectives et l'étude de l'opportunité des sommes et les calculs de financement, ceux-ci seront présentés aux Conseils municipaux pour le vote des crédits nécessaires. Il conviendrait de régler ces points au sein de la Conférence et des Conseils municipaux par un vote avant fin juin 2014.

✚ Les membres du groupement intercommunal CoHerAn acceptent la proposition de M. Patrick ASCHERI.

5. Bulletin d'information annuel CoHerAn.

M. Patrick ASCHERI propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la séance d'automne 2014, soit après les votes des Conseils municipaux sur les dossiers "sports" et "voirie" CoHerAn.

6. Rapport de la commission intercommunale « Sécurité ».

M. Bernard LAPERROUSAZ demande quel est le premier bilan que la commune d'Anières peut tirer de la présence d'APM sur son territoire.

M. Pierre CHOLLET précise que la collaboration avec les APM de Collonge-Bellerive est très récente. La convention intercommunale doit être validée par l'Etat et il fallait que l'ensemble des communes signe un document conjoint.

La première action a été de verbaliser les voitures qui squattaient les parkings.

L'équipe des APM de Collonge-Bellerive devrait accueillir prochainement un 5^{ème} agent puis engager une 6^{ème} personne pour, dans un premier temps, le contrôle des parkings.

M. Philippe LEY demande si cette collaboration par contrat de prestations sera reconduite l'année prochaine ou si une réflexion autour d'une collaboration sera poursuivie.

M. Pierre CHOLLET répond qu'il est trop tôt pour faire une analyse, sachant que la convention se signe d'année en année.

Pour M. Patrick ASCHERI, il convient d'attendre les prochaines élections pour décider. En raison des clauses de dédite, il reviendra aux nouveaux élus de discuter de nouvelles options le cas échéant.

M. Philippe TAGLIABUE demande quelle est la mission de la commission intercommunale "sécurité" pour ces prochains mois, s'il y a des sujets à mettre à l'ordre du jour.

✚ **Décision** : La commission intercommunale "sécurité" est mise en veilleuse.

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO rappelle que M. Pierre MAUDET souhaite relancer les soirées d'information Ge_Veille et que, dans cette optique, M. Jean-Louis GÄMPERLE a le projet d'organiser, en lien avec M. Marcel GOEHRING, une rencontre à Collonge-Bellerive pour les communes d'Hermance, Corsier, Anières et Collonge-Bellerive (date à déterminer). Les Exécutifs sont d'accord sur le principe sous réserve de la présence d'un "Politique" apte à répondre aux questions des communiers. M. Pierre MAUDET a accepté l'invitation.

7. Rapport de la commission intercommunale « Culture ».

✚ La prochaine séance est fixée au 7 mai à 18h30

✚ Musique

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO annonce le concert organisé par Mme Olivia PECCOUD qui aura lieu le 5 avril à la Chapelle d'Anières.

Mme Olivia PECCOUD, auditionnée par la commission, est invitée à proposer une action musicale avec les enfants des écoles.

✚ 1^{er} août 2016

Il a été décidé de contacter toutes les sociétés afin de savoir si elles acceptaient d'entrer en matière pour un 1^{er} août commun.

✚ Flyers manifestations

Les flyers, d'un format réduit, paraîtront 2 fois par année. Ils ne mentionneront que les manifestations publiques.

8. Rapport de la commission intercommunale « Voirie ».

✚ La prochaine séance est fixée au jeudi 20 mars à 18h30 à Anières.

M. Bertrand PICTET annonce que la commune de Corsier a lancé une étude AIMP pour la levée des déchets.

M. Philippe TAGLIABUE relève que le montant de CHF 24'000.- pour cette étude d'appels d'offres a suscité quelques interrogations.

M. Pierre CHOLLET précise que, sur recommandation de Mme Myriam MATTHEY- DORET, le contrat aura une durée de 3 à 4 ans, et qu'il sera reconductible.

9. Rapport de la commission intercommunale « Environnement ».

M. Bertrand PICTET rappelle la "Journée du Soleil" fixée au 24 mai 2014. Une bannière CoHerAn sera réalisée pour cette occasion.

✚ La prochaine séance de la commission est fixée au jeudi 27 mars à 19h30.

10. Rapport de la commission intercommunale « Sport ».

✚ La prochaine séance de la commission est fixée au mercredi 12 mars à 18h30

11. Fixation de la date de la prochaine séance.

✚ La prochaine séance du groupement intercommunal CoHerAn est fixée au 7 mai à 19h30

12. Questions et propositions éventuelles.

• Groupement intercommunal

M. Bernard LAPERROUSAZ demande ce qu'il en est du projet de loi concernant le groupement intercommunal.

M. Patrick ASCHERI annonce qu'il y a eu une intervention à la dernière Assemblée des Communes Genevoises. Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO s'est fait l'écho des communes de CoHerAn pour demander qu'une décision soit prise.

• Présidence du groupement intercommunal

M. Christian HALLER, ainsi que d'autres Conseillers municipaux, considèrent que la durée de la présidence du groupement intercommunal sur une année est trop courte.

Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO rappelle que la présidence induit un travail de secrétariat supplémentaire important.

M. Bernard LAPERROUSAZ demande si l'image de CoHerAn a gagné en visibilité auprès des communiens et si son taux de pénétration a augmenté. En raison des dossiers relativement importants qui nécessiteront de solliciter les habitants, il importe de fortifier cette image.

Pour M. Serge SERAFIN, la perception se fait par du concret, la population attend des résultats.

M. Xavier STEINER propose de mettre un point « Informations CoHerAn » à l'ordre du jour de tous les Conseils municipaux.

M. Patrick ASCHERI revient sur la question de la durée de la présidence, actuellement de 12 mois. Lors de la prochaine législature de 5 ans, elle pourrait s'étendre à 20 mois. Cette proposition est à retenir.

• Informations sur les grands dossiers

M. Bertrand PICTET fait la proposition d'inviter les 3 Conseils municipaux à une séance d'information sur les grands sujets pour susciter une adhésion avant les votes.

M. Patrick ASCHERI annonce qu'une séance d'information aux administrés de la commune d'Anières est d'ores et déjà prévue.

Dans le même esprit, une rencontre avec une information sur l'avancée des travaux pourrait être destinée aux Conseillers municipaux des trois communes.

✚ Les secrétaires générales sont en charge de définir une date en octobre 2014.

M. Bernard LAPERROUSAZ tient à préciser qu'il n'est pas favorable à un débat général, mais bien à une présentation en vue d'un vote futur. Il revient aux Exécutifs de porter ces projets.

M. Bertrand PICTET défend l'idée d'une présentation afin que les Conseillers municipaux aient tous les mêmes informations.

M. Patrick ASCHERI est sensible à l'argumentation de M. Bernard LAPERROUSAZ. En mettant sur pied un tel débat, on crée un « syndicat d'exception ».

M. Jean-Jacques GOLAY propose comme solution l'établissement d'un document commun pour les Conseillers municipaux.

✚ Ce point sera repris lors de la séance du 7 mai.

* * *

En l'absence d'autres divers, M. Patrick ASCHERI lève la séance à 19h45 et invite les participant(e)s à une collation.

Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste